



SVBS/ASSE/ASSA

Schweizerische Vereinigung für Betriebssanität
Association suisse des sanitaires d'entreprise
Associazione svizzera dei sanitari aziendali

www.svbs-asse.ch / info@svbs-asse.ch

Développement et rédaction d'un projet de service sanitaire d'entreprise

Introduction

Conformément à la loi sur le travail, l'employeur est tenu de mettre à disposition les moyens nécessaires pour les premiers secours en tenant compte des dangers résultant de l'exploitation, de l'importance et de l'emplacement de l'entreprise (Commentaire de l'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail, art. 36).

Examen de la situation

Description et examen du problème (notes): quelle est la situation, quelles sont les difficultés, quels sont les manques, quels sont les dangers?

Qui concerne le problème? Qu'est-ce qui n'est *pas* le problème? En combien de parties peut-on subdiviser le problème? De quelle manière le problème est-il évalué par moi-même ou par les intéressés?

Description de la situation: quelles sont les causes des événements actuels, quels sont les facteurs de survenance des événements considérés?

Définition des objectifs

Le projet doit être défini par écrit de la manière la plus précise, la plus brève et la plus claire possible.

- Pourquoi? Pourquoi voulons-nous ce que nous voulons? Quels sont nos objectifs généraux?
- Quoi? Que faut-il entreprendre? Quels sont les objectifs spécifiques?
- Comment? Comment faut-il procéder (stratégie, méthodes, procédure)?
- Avec quoi? Quels sont les moyens nécessaires à la réalisation du projet (argent, ressources humaines, matériel)?
- Qui? Qui fait quoi? Quels sont les institutions, les personnes, les groupes concernés et dans quelle mesure le sont-ils?
- Quel niveau? Quels sont les standards de qualité à respecter lors de la réalisation du projet?
- Quand? Quel est le calendrier prévu? Quels sont les délais à fixer pour les différentes étapes?

La formulation des objectifs joue un rôle primordial! Lorsqu'on ne sait pas où l'on va, il ne faut pas s'étonner d'arriver ailleurs!



SVBS/ASSE/ASSA

Schweizerische Vereinigung für Betriebssanität
Association suisse des sanitaires d'entreprise
Associazione svizzera dei sanitari aziendali

www.svbs-asse.ch / info@svbs-asse.ch

Les objectifs doivent être représentés de manière structurée, complète et quantifiable, et avoir un caractère obligatoire pour l'ensemble des parties prenantes. Les priorités doivent être clairement définies en opérant une distinction entre ce qui est réellement nécessaire et les problèmes d'ordre secondaire.

Planification des mesures

- Qu'y a-t-il à faire et quand cela doit-il avoir lieu?
- Quelles sont les différentes étapes?
- Quels sont les délais à respecter de manière impérative?
- Quelles sont les dépenses prévues?
A intégrer dans différents budgets (budget d'exploitation, budget des départements, budget de construction, etc.).

Annexe

Vous trouverez d'autres renseignements utiles auprès des institutions suivantes:

Association suisse des sanitaires
d'entreprise (ASSE)

Michelle Baumann
Oberseemattweg 1
6403 Küssnacht
Tél.: 041 740 16 08
E-mail: info@svbs-asse.ch

Suva

Protection de la santé
Case postale
6002 Lucerne
Tél.: 041 419 51 11
E-mail: www.suva.ch

Ex.: liste de contrôle «Organisation en
cas d'urgence», réf. 67062.f

CFST

Commission fédérale de
coordination pour la sécurité au travail
Case postale
6002 Lucerne
Tél.: 041 419 51 11
E-mail: www.cfst.ch